

Quant aux points à régler définitivement avec l'Angleterre, dont on a si souvent fait mention; que nous avons encore touchés dans notre dernier Journal, pages 34 & 35, il ne paroît pas jusqu'à présent que l'on y soit plus avancé qu'on l'étoit il y a quelques mois.

Les Officiers qui se sont distingués dans l'entreprise exécutée en Afrique contre *Larrache*, ont eu du Roi des gratifications qu'on peut rapporter; plus pour l'honneur qu'elles leur font, que pour l'avantage qui leur en revient : Mrs. de Beaucofé, d'Apehon, de Gabaret, de Semerville, de Tressémane, de Barjeton, de Suffren, de Framond & de Champourcin ont eu chacun 800 livres : Mrs. Damas, du Bourguet, de Vialis, de Beauffier-Chateauvert, chacun 600 livres : Mrs. de Saintcoine, de Castellet, de Gavory, de Raouillet, chacun 500 livres : Mrs. de Villeneuve, de Flagergue, de Lavilarelle, de Puget & de Clavieres, chacun 400 livres; & Mrs. de la Serré & de Clavel 300 livres chacun.

Le Roi a accordé une place de Commandeur dans l'Ordre de St. Louis au Comte d'Ennery Maréchal de Camp & Gouverneur de la Martinique; trois Brevets de Conseillers d'Etat, l'un à Mr. de Felix, Contrôleur-Général de la Maison de Sa Majesté, un au Marquis de Roux, Négociant Armateur de la Ville de Marseille, & un à Mr. de Méliand, Intendant de Soissons.

Le Marquis de Nicolay-d'Osny ayant donné sa démission de la Charge de Colonel de la *Légion-Royale*, elle a été accordée au Comte de Coigny, Mestre-de-Camp d'un Régiment de Dragons, qui a été donné au Comte de Damas d'Anlezy, Colonel dans le Corps des Grenadiers de France : le Comte de Bethisy, Colonel dans